



BTS ASSURANCE PAR ALTERNANCE

53 rue du Docteur Hurst
68300 SAINT-LOUIS

☎ : 03 89 70 22 71

☎ : 03 89 70 22 89

Courriel: cfa.mermoz@ac-strasbourg.fr

CFA SAINT-LOUIS
LYCEE JEAN MERMOZ
www.lyceemermoz.com



LE BTS ASSURANCE suite à un BAC et de préférence un BAC L, S, ES ou STG.

LE METIER

Le titulaire du BTS Assurance est appelé à exercer des activités à caractère commercial, technique et de gestion, de la souscription au règlement, en assurance de biens et de responsabilité ou en assurance de personnes, en relation avec tous types de clients.

Ces activités sont exercées dans des contextes de travail variés et évolutifs, en fonction de la taille et du mode organisationnel de l'entreprise.

Les activités du titulaire du diplôme s'inscrivent dans le respect des textes réglementant l'activité du secteur ainsi que des normes établies par l'entité qui l'emploie.

LES EMPLOIS

Le titulaire du BTS Assurance est appelé à exercer principalement des fonctions techniques intégrant la relation client, dont l'appellation est susceptible de varier selon les principaux domaines d'activités et/ou types de risque.

À titre indicatif, les appellations les plus fréquentes sont les suivantes : souscripteur, conseiller, téléconseiller, gestionnaire, rédacteur production et/ou règlement, collaborateur d'agence, technicien d'assurance.

Ces emplois, de nature technique, comportent une importante dimension de conseil et de relation avec la clientèle, ils s'appuient fortement sur les technologies de l'information et de la communication.

Dans un contexte en forte évolution liée à la pyramide des âges, au mode organisationnel et technologique de l'entreprise ainsi qu'au renouvellement des compétences et des qualifications, le titulaire du BTS Assurance est susceptible d'évoluer, notamment grâce à la formation professionnelle continue et/ou la promotion interne, vers des fonctions d'encadrement ou de spécialiste.

Il peut aussi évoluer vers des métiers d'intermédiaires d'assurances (agent général et courtier d'assurances).

LES ENTREPRISES

Le titulaire du BTS Assurance est appelé principalement à exercer dans :

- une entreprise d'assurances et/ou de réassurance ;
- une agence générale d'assurances ;
- un cabinet de courtage d'assurances et/ou de réassurance ;
- un cabinet d'expertises en assurances ;
- une entreprise industrielle ou commerciale ;
- une collectivité territoriale.

LES DOMAINES D'ACTIVITES

Le titulaire du BTS Assurance exerce ses activités dans le cadre d'une fonction qui combine la technique d'assurance, la gestion des contrats et la relation client. Il réalise des activités fondées sur l'analyse du besoin et sur le conseil à la clientèle. Ces activités portent :

- sur des contrats, standardisés ou non, afférents à des risques de masse (vie, santé, automobile, multirisque habitation...);
- sur des risques spécifiques (risques industriels, construction, responsabilité civile...).

Le diplômé du BTS Assurance, en raison du caractère polyvalent de sa formation, peut se voir confier, selon le type, la taille et l'organisation de l'entreprise dans laquelle il exerce, une ou plusieurs des activités citées ci-dessous :

- l'analyse du besoin, l'évaluation du risque, la préconisation de mesures de prévention et/ou de protection ;
- l'élaboration, la proposition, l'argumentation et la valorisation de l'offre contractuelle de produits et/ou de services dans le cadre d'une souscription et/ou d'un règlement, selon le profil du client (produits d'assurance, d'assistance ou financiers) ;
- le règlement de sinistres et/ou de prestations, prenant en compte les règles juridiques applicables, ainsi que les procédures internes à l'entreprise ;
- la gestion du contrat et du compte client ;
- la surveillance du portefeuille.

Quelle que soit la situation de travail dans laquelle il exerce sa fonction, les domaines d'activités du titulaire du BTS Assurance s'articulent, dans le respect de la déontologie professionnelle, autour de

quatre axes majeurs :

- informer et conseiller le client ou le prospect ;
- participer à l'élaboration d'une offre de produits et/ou de services pour chaque client ou prospect ;
- gérer de manière personnalisée les contrats ;
- contribuer à la fidélisation des clients et au développement du portefeuille.

LE PROFIL DU TITULAIRE ET SES QUALITES

La mise en œuvre de ces activités nécessite un ensemble de compétences réparties en grandes familles :

- les compétences générales ;
- les compétences techniques et juridiques ;
- les compétences relationnelles.

L'exercice de ces compétences nécessite :

- la compréhension de l'environnement économique, juridique et managérial du secteur professionnel ;
- l'utilisation des techniques de négociation ;
- la maîtrise de l'expression écrite et orale en langue française ;
- la pratique d'une langue étrangère ;
- le recours aux technologies de l'information et de la communication.

De plus, le technicien supérieur d'assurance devra posséder, acquérir ou développer des qualités personnelles :

- rigueur et souci de la qualité du service ;
- adaptabilité ;
- réactivité ;
- discrétion ;
- autonomie dans les limites de la délégation confiée ;
- capacité à travailler en équipe ;
- organisation et sens des priorités ;
- volonté d'enrichir en permanence ses connaissances et de développer ses compétences.

L'ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

Le CFA propose une alternance basée sur 2 semaines de formation au CFA et 2 semaines de travail en entreprise. L'ensemble de la formation au CFA porte sur 750 heures de cours par an soit 22 semaines en première année et 21 semaines en deuxième année pour un total de 1500 heures sur les 2 années du cycle. Chaque semaine d'enseignement au CFA compte 35 heures de cours.

LA RECHERCHE D'UNE PLACE D'APPRENTISSAGE

LE CANDIDAT :

L'ensemble des élèves qui recherchent une place d'apprentissage sont invités à participer à un positionnement qui se déroule au courant du mois de mai au CFA du lycée Jean Mermoz. Les formulaires d'inscription sont téléchargeables à partir de la fin mars sur le site du CFA dans la rubrique : BTS ASSURANCE. Le CFA après réception du bulletin d'inscription enverra une confirmation d'inscription au candidat pour le positionnement.

Ce positionnement comporte 3 tests axés sur le français à l'écrit, les mathématiques financières ainsi que l'allemand (LV1 ou 2) Enfin, un entretien permet au candidat d'exprimer ses motivations.

Les résultats du positionnement pourront être utilisés par le candidat à la recherche d'une place d'apprentissage.

LES ENTREPRISES :

Les entreprises peuvent demander à un ou plusieurs candidats qu'elles auront identifié auparavant de participer au positionnement. En tout état de cause, seule l'entreprise est habilitée à choisir l'apprenti avec lequel elle signera un contrat. Il est cependant souhaitable que le futur apprenti soit titulaire au minimum d'un BAC et de préférence un BAC L, ES, S ou STG.

LE NOMBRE D'HEURES DE FORMATION PAR DISCIPLINE

Disciplines	Nombre d'heures hebdomadaires en 1ère année	Nombre d'heures hebdomadaires en seconde année
Enseignement Général		
Culture générale et expression	4H	4H
Langue vivante	4H	4H
Total EG	8H	8H
Enseignement Professionnel		
Environnement économique, juridique, managérial de l'assurance	4H	4H
Communication et gestion de la relation avec le client	4H	4H
Techniques d'assurance	12H	12H
Projet professionnel appliqués	3H	3H
Mise à niveau	4H	4H
Total EP	27H	27
Total EG+EP	35	35

LE CENTRE D'HEBERGEMENT

A partir du mois d'avril, une liste d'entreprises qui recrutent des apprentis est mise à disposition sur www.lyceemermoz.com

Le lycée Jean Mermoz possède un centre d'hébergement qui accueille garçons et filles.

L'internat est ouvert du dimanche soir à partir de 20H00 au vendredi 13H30.

Les locaux du centre d'hébergement sont conçus sur la base de modules composés de 2 chambres pouvant héberger chacune, 3 élèves. Ces modules comptent également 2 douches, 2 WC et 3 lavabos. Le centre d'hébergement compte également une cafétéria, une salle de télévision, une salle de billard, des lieux de détente et de travail.



53 RUE DU DOCTEUR HURST / 68300 SAINT-LOUIS / TEL : 03 89 70 22 70 / FAX : 03 89 70 22 89

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à Henri BASS, Directeur Adjoint du CFA : tél : 03 89 70 22 71 ou au secrétariat du CFA ouvert de 13H45 à 17h00 du Lundi au Vendredi.

BTS ASSURANCE PAR ALTERNANCE